

CORÉE DU SUD

Il faut commuer les peines capitales

Index AI : ASA 25/010/02

Un groupe de 56 législateurs sud-coréens affiliés à Amnesty International a adressé ce jour, vendredi 29 novembre 2002, une requête au président Kim Dae-jung, afin qu'il commue toutes les peines capitales en peine de réclusion à perpétuité.

Ce groupe a lancé une campagne contre la peine de mort en octobre 2002 et prévoit de livrer début décembre les résultats de cette action à Kim Dae-jung.

Se félicitant de cette campagne, Amnesty International a exhorté le président, ainsi que tous les candidats en lice pour l'élection présidentielle du 19 décembre, à prendre des mesures en faveur de l'abolition de la peine de mort. Elle lui a notamment demandé d'officialiser le moratoire sur la peine capitale observé depuis février 1998 et d'accélérer l'adoption d'une proposition de loi sur l'abolition de ce châtement.

Soutenue à l'Assemblée nationale par 155 députés sur 273, cette proposition de loi a été soumise pour approbation à la Commission permanente sur le droit et la justice de l'Assemblée nationale, en novembre 2001. Elle semble depuis lors avoir été mise au point mort.

Amnesty International espère que le nouveau président qui entrera en fonction au mois de février soutiendra l'abolition de la peine de mort dans la législation.

La République de Corée (Corée du Sud) n'a procédé à aucune exécution depuis l'arrivée au pouvoir du président Kim Dae-jung en février 1998. Dans ce pays, 56 prisonniers se trouveraient dans le quartier des condamnés à mort. Les dernières exécutions remontent au 30 décembre 1997, date à laquelle 18 hommes et cinq femmes ont été exécutés sans en être informés à l'avance, dans différentes prisons du pays. On ne sait toujours pas précisément pourquoi les autorités avaient choisi le 30 décembre pour procéder à cette vague de pendaisons, après une période de deux ans sans aucune exécution.

Amnesty International redoute que, de nouveau, des exécutions massives aient lieu cette année, après le scrutin de décembre 2002 et avant la constitution du nouveau gouvernement en février 2003. L'organisation de défense des droits humains demande aux autorités coréennes de

respecter l'actuel moratoire sur la peine capitale et le droit humain le plus fondamental : le droit à la vie ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web www.amnesty.org